

Comment attribuer une habilitation selon l'usage de Via Trajectoire par l'utilisateur ?

A destination de : tous les professionnels disposant du profil « **MSPH – Référent ESMS** »

Par défaut, je peux :

- Mettre à jour les données de la structure
- Gérer les habilitations (créer, prolonger ou supprimer)
- Mettre à jour l'offre de soins
- Créer ou mettre à jour des comptes utilisateurs
- Consulter les statistiques

MSPH - Référent ESMS

Administration

- Mettre à jour les données structure
- Gérer les habilitations
- Mettre à jour l'offre de soins
- Gérer les utilisateurs

Observatoire

- Consulter les statistiques ESMS

L'ensemble des profils est modulable : Pour chaque profil, les droits sont paramétrés par défaut. Il est possible de **cocher/décocher** certains droits, et d'en **modifier le niveau d'accès** : Anonyme - Lecture - Écriture (menu déroulant).

Ce que je veux faire

Rechercher une notification, gérer les entrées et liste d'attente sur le tableau de bord



L'anonymat des habilitations reçues sur le TDB des ESMS est paramétré par défaut

Mon profil VT ESMS

MSPH - ESMS

MS Personne Handicapée

MSPH - Consulter les tdb ESMS en lecture seule

Anonyme



MS Personne Handicapée - ESMS

MSPH - Gérer les notifications reçues

MSPH - Déclarer une notification

MSPH - Accéder aux informations médicales

Observatoire

Consulter les statistiques ESMS

BON À SAVOIR

- J'identifie d'autres Référent Structure tel qu'il est préconisé. J'assure ainsi la gestion des comptes utilisateurs de l'établissement en cas d'absence.
- Je ne peux mettre à jour mes propres habilitations et la durée de mes habilitations. Seul un autre référent structure peut intervenir sur la gestion de mes droits.
- Je peux habilitier plusieurs utilisateurs en même temps pour gagner du temps.
- Je peux attribuer plusieurs habilitations à un même utilisateur.
- Je suis vigilant sur les accès ouverts aux professionnels notamment sur **ceux ayant quitté mon établissement**. Si les droits sont maintenus, le professionnel ne faisant plus partie de la structure a toujours accès aux données sensibles des personnes. Il est important de se mettre en conformité avec le [Règlement Général de Protection des Données](#).